

SOMMAIRE

- ▶ *Mot de la rédactrice* 1
- ▶ *Nouvelles en bref*... 1
- ▶ *Les conclusions de l'étude sur la traçabilité* 2
- ▶ *Identification et traçabilité des porcs* 4
- ▶ *Traçabilité dans la filière bovine*..... 4

NOUVELLES EN BREF...

Québec

M Robert Clermont a quitté la présidence du sous-groupe de travail sur la traçabilité du MAPAQ pour une retraite bien méritée et a été remplacé par Mme Hélène Jolicoeur.

Canada

En mai 2003, un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) a été détecté en Alberta, au Canada. L'enquête, menée par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA), a permis d'analyser les circonstances entourant ce premier cas détecté. Aucun autre cas de maladie n'a été mis en évidence.

Amérique du Nord

L'ACDFL (Association Canadienne de la Distribution de Fruits et Légumes) et le PMA (Product Marketing Association) travaillent présentement sur l'élaboration de lignes directrices nord-américaines sur la traçabilité des fruits et légumes. À la suite de la publication d'une ébauche de ces lignes directrices à la mi-août, le sous-groupe de travail sur la traçabilité (Québec) planifie d'organiser un mini-forum à la fin de l'automne afin de choisir une production horticole pour implanter la traçabilité.

Europe

Début juillet, le Parlement européen a adopté des règles sur l'étiquetage et le traçage des Organismes génétiquement modifiés (OGM). La traçabilité devra être assurée tout le long de la chaîne alimentaire, depuis l'exploitation agricole (incluant l'alimentation animale) jusqu'à la table.

La traçabilité, une notion bien connue par le secteur de la transformation agroalimentaire

C'est ce que révèle l'étude menée auprès du secteur

Les réponses au questionnaire de l'étude sur la traçabilité dans le secteur de la transformation et surtransformation agroalimentaires au Québec ont été analysées par la firme Zins, Beuchesne et associés. Je vous propose, dans cette nouvelle édition, de prendre connaissance des faits saillants de l'étude et des recommandations du Comité technique de la transformation sur la traçabilité. Ces résultats ont été déposés auprès de différentes instances dont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de partager l'information recueillie et de développer des projets adaptés à la situation.

Je vous invite également à lire les évolu-

tions du dossier sur le projet de réglementation de la traçabilité dans la filière bovine au Québec et à prendre connaissance du projet pilote canadien sur l'identification et la traçabilité des porcs.

Pour finir, j'ai une bonne nouvelle pour les utilisateurs d'Internet. En effet, à partir de septembre, le Traçabulletin ainsi que d'autres informations sur la traçabilité seront en ligne sur le site Internet du Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA), à l'adresse suivante www.fqaea.qc.ca. Je vous invite donc à les consulter dès la rentrée.

Bonne lecture et bon été,

Sophie Jacquement,
conseillère en traçabilité (FQAEA)



La traçabilité dans l'industrie de la transformation

- Les conclusions de l'étude -

Contexte

Une demande du comité technique

En 2002, plusieurs constats ont été émis par le Comité technique de la transformation sur la traçabilité, dont le manque de données sur le niveau d'information des entreprises au Québec et sur le niveau de compréhension et d'implantation de la traçabilité dans le secteur de la transformation agroalimentaire. C'est pourquoi, une étude a été menée auprès des usines québécoises de transformation et de surtransformation agroalimentaires, entre le 24 janvier et le 4 mars 2003, par la firme Zins Beuchesne et associés. Son objectif était d'établir le portrait de la situation actuelle du secteur par rapport à la traçabilité et d'identifier les besoins de cette industrie pour la mise en place de tels systèmes.

Participation de vos associations et organisations

L'étude sur la traçabilité a été réalisée grâce au soutien et au travail de vos associations et organisations*. Sa réalisation et son financement ont été rendus possibles grâce au programme du Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires inc. (FQAEA)**.

L'étude dresse un portrait fidèle du secteur

Très bon taux de participation de 69,4%
Vous avez été nombreux à participer à l'étude. En effet, 1003 usines ont complété le questionnaire de l'étude sur les 1445 contactées.

Bonne représentation de tous les secteurs de la transformation agroalimentaire

Le panel d'usines interrogées est représentatif de l'industrie de la transformation et surtransformation agroalimentaires au Québec. Tous les secteurs ont été représentés dans l'étude:

- Aliments pour animaux
- Moûture de céréales et de graines oléagineuses
- Mise en conserve de légumes
- Produits laitiers
- Produits de viande
- Boulangerie et tortillas
- Autres aliments
- Boissons

La traçabilité dans le secteur

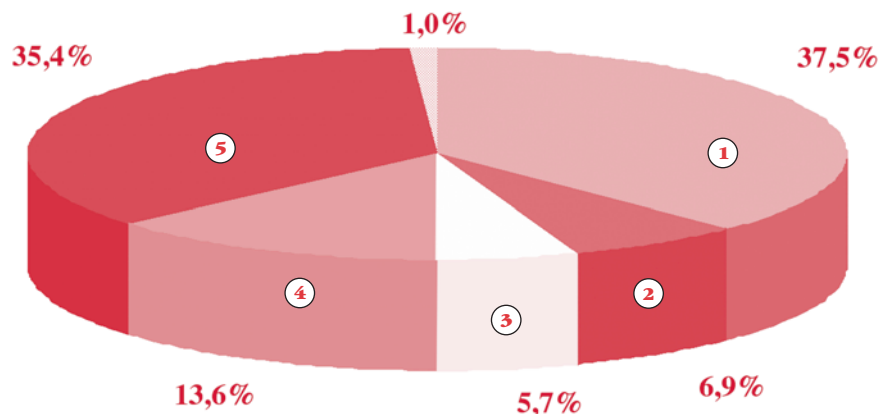
Un concept bien connu et implanté

62,4% des usines interrogées connaissent la traçabilité et 48,9% l'ont implanté ou sont en cours de mise en place. Cependant, les projets provinciaux et fédéraux en matière de traçabilité sont en général peu connus.

La traçabilité en quelques chiffres

(Nombre d'usines interrogées: 1003)

• Usines connaissant la traçabilité626	
* Système de traçabilité implanté355	5
* Système en cours de réalisation136	4
* Système non – implanté132	
- Mise en place non – prévue69	2
- Mise en place prévue dans 1 an9	3
- Mise en place prévue dans 2 à 4 ans37	
- Mise en place prévue dans 5 ans et plus11	
- Sans réponse (question sur un projet de mise en place)6	
* Sans réponse (question sur l'implantation de la traçabilité)3	
• Usines ne connaissant pas la traçabilité376	1



et surtransformation agroalimentaires au Québec

Association fréquente entre traçabilité et systèmes qualité

La traçabilité est souvent associée aux autres systèmes qualité. En effet, la moitié des usines ayant entendu parler de cette notion l'ont été lors de la mise en place d'un système qualité et plusieurs répondants veulent faire certifier leur système de traçabilité avec les normes HACCP.

Plusieurs facteurs à prendre en compte pour la mise en place de la traçabilité au Québec

Les petites entreprises

L'étude a révélé un écart important entre les grandes usines, celles ayant l'agrément fédéral ou appartenant à une association représentant l'industrie et les autres types d'usines surtout de petite taille. Cette différence se mesure au niveau de la connaissance de la traçabilité et sa mise en place ainsi qu'au niveau de l'implantation d'autres systèmes de qualité comme les normes HACCP. Les petites entreprises sont de façon générale moins informées et possèdent moins de moyens.

Des besoins importants en information

Bien que la traçabilité soit bien connue et implantée, l'étude a mis en évidence des besoins importants en information, notamment au niveau des projets des gouvernements provincial et fédéral. À la lumière des informations recueillies, plusieurs outils seraient utiles pour une meilleure compréhension de la traçabilité et de sa mise en place:

- Un guide
- Un bulletin d'information
- La standardisation de l'information
- De la formation
- Des modèles génériques

Préoccupations des usines

Plusieurs usines ont formulé des craintes sur les coûts et sur la complexité de la mise en place de systèmes de traçabilité.

Quelques recommandations du comité technique en complément des conclusions de l'étude

Répondre aux besoins de formation et d'information

Concernant la future réglementation sur la traçabilité dans la filière bovine, il serait pertinent, au vu des résultats de l'étude, d'organiser des sessions de formation et d'information auprès de l'industrie.

Prendre en compte les préoccupations des usines

La réglementation devrait avoir comme objectif la mise en place d'un système simple afin d'éviter des coûts trop importants d'implantation.

Traçabilité versus HACCP

Il est important de rappeler que la traçabilité, seule, ne garantit pas la salubrité des aliments. Un système HACCP ou une méthode équivalente conduit à la maîtrise des risques sur les produits alimentaires grâce à une analyse des dangers.

Suivi des consensus du 6 décembre

La standardisation de l'information est un des consensus dégagés lors du colloque du 6 décembre (Traçabulletin d'avril 2003) et est demandée par 35,4% des usines interrogées. Parmi les autres points mentionnés lors de cet événement, les résultats de l'étude ont démontré la pertinence d'une réglementation flexible basée sur des objectifs et non sur des moyens ainsi que la nécessité de la gestion des systèmes d'information par les entreprises elles-mêmes.

Prochains travaux du Comité technique de la transformation sur la traçabilité

Afin de répondre aux besoins des entreprises, le comité technique va se pencher prochainement sur:

- l'élaboration d'un guide d'application de la future réglementation
- de nouvelles éditions du Traçabulletin pour vous tenir au courant des dernières évolutions du dossier de la traçabilité

Notes:

* Agropur coopérative, Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ), Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), Comité technique de la transformation sur la traçabilité, Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ), Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), Conseil des viandes du Canada section Québec, Coopérative fédérée de Québec (CFQ), Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA), Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Zins Beauséne et associés.

** Le FQAEA est un fonds créé en vertu du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Un projet pan - canadien sur l'identification et la traçabilité des porcs

Création d'un groupe de travail

À l'automne 2002, un groupe de travail a été formé afin de prendre en main un projet pilote d'envergure canadienne sur l'identification et la traçabilité des porcins. Ce dernier est dirigé par le Conseil Canadien du Porc en collaboration avec plusieurs intervenants dont la Fédération des Producteurs de Porcs du Québec (FPPQ).

Évaluation des méthodes d'identification permanente porcine

De la théorie...

Au Québec, suite à la décision d'amorcer des travaux pour 2005 visant à implanter la traçabilité dans la production des porcs, une réflexion a été initiée par le Comité Traçabilité de la filière porcine. De plus, en 2002, la FPPQ a sollicité et financé une étude théorique sur les modes d'identification et de traçabilité disponibles pour les porcins. L'analyse des différentes méthodes a permis d'en sélectionner cinq pour leur capacité potentielle à répondre aux exigences de la production porcine québécoise.

... à la pratique

Ces cinq modes d'identification seront prochainement testés et évalués dans différents scénarios de traçabilité dans le cadre d'un projet pilote pan-canadien d'une durée de 12 à 14 mois, qui permettra de choisir la méthode la plus adaptée au contexte canadien. Différents paramètres techniques et économiques seront analysés au niveau de la ferme et également au niveau de l'abattoir (la rétention de l'identifiant, sa lecture, son retrait, les coûts reliés aux procédures d'identification et de traçabilité...).

L'opération devrait débiter à l'automne.

Les 5 modes d'identification qui seront évalués

- La boucle avec numéros
- Le tatouage à l'oreille face externe
- Le tatouage à l'épaule au pistolet pneumatique
- La frappe à l'épaule
- La boucle électronique

Québec : Projet de réglementation de la traçabilité dans la filière bovine

Lors du rendez-vous des décideurs en 2001, l'implantation de la traçabilité dans la filière bovine, de la ferme à la table d'ici 2005, a été identifiée comme une priorité. Une première étape a été franchie, en avril 2002, avec l'entrée en vigueur du «règlement sur l'identification des animaux d'espèces bovines». Ce dernier permet d'assurer l'identification individuelle des bovins et de connaître leur déplacement sur le territoire québécois.

Secteurs de la transformation, distribution et détail : une concertation avec l'industrie

Des discussions se sont également engagées entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les différents acteurs des secteurs de la transformation, distribution et détail afin de dégager les orientations préliminaires en matière de réglementation. Bien que les discussions se poursuivent encore aujourd'hui, voici à ce stade-ci des réflexions, les principales orientations dégagées :

Principales orientations préliminaires

- **L'objectif de la traçabilité dans la future réglementation**
La traçabilité permettrait de faire le lien entre les matières premières et les produits finis de façon à pouvoir, si nécessaire, descendre ou remonter la chaîne d'approvisionnement le plus rapidement possible.
- **Informations exigées**
Seules les données utiles pour un retraçage des produits en amont et en aval de la chaîne seraient exigées afin de ne pas alourdir inutilement les systèmes de gestion de données
- **Utilisation d'un standard international pour l'identification**
- **Responsabilisation des entreprises**
Les entreprises auraient la responsabilité de choisir :
 - ⇒ la taille des lots des produits manufacturés. Cependant, une taille maximale d'une journée de production (24 heures) serait fixée par la réglementation
 - ⇒ le moyen le plus adapté afin d'assurer la traçabilité au sein de leur établissement
 La qualité du système de traçabilité mis en place devrait être vérifiée afin de s'assurer de son efficacité.

Automne 2003 : dépôt d'un dossier opérationnel

Le dossier opérationnel concernant la mise en place de la traçabilité dans les secteurs de la transformation, distribution et détail pour la filière bovine devrait être finalisé cet automne. Ce document serait alors soumis pour commentaires auprès de différents groupes de travail sous la responsabilité du MAPAQ.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions sur le bulletin, vous pouvez contacter Mme Sophie Jacquement :

Téléphone : (514) 858-2067 Télécopieur : (514) 858-2016

Courriel : jacquements@fqaea.qc.ca

Pour toute information sur la traçabilité, n'hésitez pas à appeler votre association.



Fonds québécois
d'adaptation des
entreprises
agroalimentaires

Le FQAEA est créé en vertu du Fonds Canadien d'Adaptation et de Développement Rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



Agriculture et
Agro-alimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada